



### Légende

	Montage photo		Limite des MRC
	Éolienne avec balise lumineuse		Limite municipale
	Éolienne	<b>Réseau routier</b>	
	Unité de paysage		Route 132
	Domaine du parc éolien		Chemin / route secondaire
	Aire 1.2 km	<b>Sentiers</b>	
	Aire 12 km		Sentier de motoneige
	Cours d'eau permanent		Sentier de randonnée pédestre
	Cours d'eau intermittent		Sentier de vélo
	Plan d'eau		Sentier de VTT
	Courbe de niveau (équidistance : 10 mètres)		Sentier de ski de fond

  

<b>Visibilité des éoliennes balisées</b>	
	Aucune
	1 à 5
	6 à 10
	11 à 22

  

Kilomètres

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2006  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
 Projection: MTM, Zone 6, NAD83  
 Sources: BDTQ 1:20 000, Service des inventaires 1:20 000  
 BDGA5M  
 246-28-161006-01  
 Configuration L127CAR-01101-80-MS

## CARIER

*Parc éolien de Carleton*

---

**Annexe L : carte de visibilité des éoliennes balisées et montage photographique**

---

Préparée par : **HÉLIMAX Énergie**  
 Cartographiée par: Simon Hébert, B.Sc.  
 Vérifiée par: Francis Pelletier, Ing.

Le 16 octobre 2006

**Note importante - Le nombre d'éoliennes visibles est surestimé pour les raisons suivantes:**  
 - Le point de réception a une vision de 360 degrés  
 - Le couvert végétal n'est pas considéré

. Une éolienne en ligne de vue directe avec le point de réception est considérée visible, même si elle se trouve à une distance qui la rendrait invisible à l'oeil nu.

\* Avis de non-responsabilité : Cette carte présente une disposition potentielle des balises lumineuses pour le parc éolien de Carleton. Transport Canada est responsable d'établir la disposition officielle des balises lumineuses pour ce parc éolien.